

Expert-comptable

En hébreu. **Roe heshbon** - רואה חשבון

Reconnaissance diplôme/Cursus

La loi relative aux experts-comptables date de 1955. Elle statue que le Conseil/l'ordre des experts-comptables est seul habilité à délivrer les autorisations de travail pour les experts-comptables. Ce Conseil dépend en partie du Ministère et ses rôles principaux sont la mise en place des examens en vue de l'obtention de l'autorisation de travail pour les experts-comptables, la supervision des stages, etc...

Il est donc nécessaire pour les experts-comptables étrangers de suivre une procédure d'équivalence qui s'effectue en trois étapes :

- 1 Obtenir la reconnaissance de ses diplômes par le conseil des experts-comptables
- 2 Passer les examens d'équivalence avec succès (4 examens pour les titulaires du DEC / 5 pour les titulaires du DSCG)
- 3 Faire un stage dont la durée varie de 6 mois à deux ans selon le diplôme obtenu et le nombre d'années d'expérience professionnelle (généralement c'est 6 mois de stage pour les titulaires du DEC ET 2 ans pour les titulaires du DSCG). C'est le conseil de l'ordre qui détermine la durée du stage.

Afin de faire reconnaître son diplôme et commencer le processus d'obtention de l'autorisation d'exercer en tant qu'expert-comptable en Israël il faut s'adresser au :
Conseil des experts-comptables en Israël = Moatzat Roei Heshbon belsrael
(מועצת רואי החשבון בישראל)

Beyt Hadfouss 22, B.P. 34357, Jerusalem, Beyt Omer, 4ème étage

Tel: 02-6549333, mail: moazar@justice.gov.il

Mme Nava Abergel est responsable de ces questions.

Les DSCG et DEC sont des diplômes connus et reconnus par le conseil des experts-comptables israélien donc il n'est pas nécessaire de les faire traduire. Il faudra simplement envoyer au conseil des experts-comptables israéliens la copie du/des diplôme(s) certifiée conforme par un avocat (de préférence israélien), ainsi que la photocopie de votre passeport français si vous n'avez pas encore fait l'alyah ou de la carte d'identité israélienne si vous entreprenez la procédure d'équivalence une fois l'alyah effectuée, ainsi que la photocopie d'attestations professionnelles devant prouver l'ancienneté de votre expérience professionnelle dans l'expertise-comptable.

Les titulaires du D.E.C

Le Conseil des experts-comptables peut délivrer une exemption de certains examens si le demandant a exercé en tant qu'expert-comptable pendant au moins deux ans. >Le demandant devra passer les examens obligatoires sur les :

droit des affaires

lois du commerce, lois des sociétés, bourse, travail, associations à but non-lucratif...,

code fiscal 1^{ère} partie,

code fiscal 2^{ème} partie.

Il devra effectuer au minimum 6 mois de stage, *sous réserve de la décision du Conseil, chaque dossier étant étudié au cas par cas*. Il est possible de commencer le stage après avoir passé les deux premiers examens.

Les personnes titulaires du D.S.C.G

Le Conseil peut délivrer une exemption d'examens d'équivalence sur des sujets précis, mais les titulaires du DSCG devront passer obligatoirement cinq examens d'équivalence sur les:

droit des affaires

lois du commerce, lois des sociétés, bourse, travail, associations à but non-lucratif ...

code fiscal 1^{ère} partie,

code fiscal 2^{ème} partie.

problèmes d'audit spécifiques.

Puis faire un stage de 2 ans en Israël.

Les candidats auront la possibilité de commencer leur stage après les 2 premiers examens.

Le ministère de l'intégration propose une préparation aux quatre premiers examens

Les examens d'équivalence

Les conditions pour passer les examens d'équivalences

- **Obtenir la reconnaissance de son /ses diplôme(s)**

- **Etre âgé d'au moins 18 ans**

- **Il est possible de les passer en tant que touriste**

- Les examens se tiennent 2 fois par an, au printemps-été (de mai à juin) et à l'automne-hiver (de novembre à décembre) et seulement en Israël!

- Pour ce qui est des examens sur les lois du commerce, lois des sociétés, bourse, travail, associations à but non-lucratif ... : ce sont des QCM auxquelles on répond par ordinateur. Si 10 experts-comptables français souhaitent passer ces examens-là lors de la même session, il est possible de demander leur traduction en français. La demande sera étudiée. Il y a des chances que cela soit accepté avec un minimum de 10 candidats francophones.

- Les examens en code fiscal et en contrôle-audit sont des examens qui s'étendent sur 6 heures et qui sont difficiles. Ceux-là ne peuvent faire l'objet de traduction en français.

- Les nouveaux immigrants dans les 10 premières années de leur alya ont droit à un ajout de temps supplémentaire d'un quart d'heure pour toutes les parties de l'examen sur les lois du travail, sur les lois des sociétés, bourse, travail, associations à but non-lucratif, et une demi-heure en plus pour toutes les parties de l'examen sur le code fiscal 1^{ère} partie, et sur le code fiscal 2^{ème} partie. Ils ont également droit à un dictionnaire.

Pour certains examens il est permis d'utiliser les codes de lois et de règlements sans commentaires et non-annotés, édités par l'Ordre des experts-comptables. On peut trouver les questionnaires et les corrigés des précédents examens sur le site du Conseil.

Toute la documentation est en hébreu uniquement: via

ce lien: <http://www.justice.gov.il/Units/MoezetRoeiHasbon/Bhinot/Pages/Sheelonim.as>

px il vous est demandé quel exemple d'examens vous souhaitez (selon quatre critères). Après avoir sélectionné vos choix, vous aurez les examens appropriés et les réponses données à la fin.

- Le Ministère de l'Intégration propose des cours de préparation aux examens de lois du commerce, lois des sociétés, bourse, travail, associations à but non-lucratif ..., code fiscal 1^{ère} partie, code fiscal 2^{ème} partie. Cette préparation est proposée seulement aux personnes qui ont fait l'alyah. Il n'est pas possible de le faire depuis la France avant l'alyah. Aussi, il y a une validité à chaque avantage donné aux nouveaux immigrants. Ainsi, il faudra, lorsque vous aurez effectué l'alyah, vous renseigner auprès du ministère de l'intégration si vous pouvez vous inscrire à cette préparation.

Remarques sur ce métier

Pour réussir dans l'expertise-comptable en Israël, il faut :

Se préparer aux examens d'équivalence

Maîtriser l'hébreu – Il est fortement conseillé de faire l'oulpan avant la alyah !

Apprendre et s'adapter à la mentalité israélienne

Avoir travaillé dans un cabinet israélien au moins un an/ un an et demi pour comprendre la pratique de l'expertise-comptable en Israël et se faire un nom et un réseau.

Quelques chiffres :

En Israël, il y a 30 000 titulaires d'un permis de travail dans l'expertise-comptable parmi lesquels 18 000 exercent ce métier.

Les trois villes qui concentrent le nombre le plus important d'experts-comptables sont : Tel Aviv, Jerusalem, Haïfa. A Tel Aviv se trouvent l'ordre des experts-comptables et 50% des experts-comptables, les plus grands cabinets d'expertise-comptable inclus. Le conseil des experts-comptables se trouve à Jerusalem.

L'ordre des experts-comptables est une association professionnelle dont il n'est pas obligatoire d'être membre en Israël. S'occupe principalement des normes d'audit.

Le conseil des experts-comptables est responsable de délivrer les permis d'exercice de cette profession, d'ordonner les sanctions professionnelles, de réguler la procédure d'équivalence.

Le salaire brut pour un expert-comptable débutant: entre 8000 – 9000 ₪

Le salaire d'un expert-comptable expérimenté travaillant dans un grand cabinet peut atteindre les 30 000 ₪ mensuels.

Contacts utiles:

Site qui répertorie les conseillers fiscaux en Israël: Ymas

Taxman: site qui permet d'être conseiller par un expert-comptable ou un conseiller fiscal: [Taxman](#) (n'hésitez pas à postuler)

Page Facebook experts-comptables, propose des offres d'emploi dans le domaine de l'expertise-comptable et la finance : **חשבונאים להכיר**

La personne qui gère la page est Eyal Partuk, expert-comptable israélien, qui pourra répondre aux questions sur l'exercice de ce métier en Israël. Veuillez lui envoyer un e-mail uniquement en anglais et en hébreu : eyal.ptk@gmail.com